

Annexe



ÉLV 1.3.1

DOMAINE : **ÉLÈVES**

En vigueur le :

6 mars 2007

RÉFÉRENCE : [ÉLV 1.3 Garderie – échange de renseignements et entente de confidentialité](#)

Révisée le :

25 septembre 2017 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ENTENTE SUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de la garderie : _____

La communication constante entre les professionnels qui travaillent avec votre enfant améliore l'expérience éducative de votre enfant et les services de garde. Il est important, de temps à autre, que l'école et la garderie échangent des renseignements sur votre enfant afin de mieux répondre à ses besoins. Les renseignements peuvent inclure, sans y être limité, les questions d'assiduité, de maladie, de progrès et de comportement.

Les renseignements seront échangés en toute confidentialité et uniquement pour la période pendant laquelle l'enfant fréquente la garderie ou lorsque les parents en font la demande.

Votre consentement est essentiel pour permettre aux membres du personnel et de la garderie d'échanger des renseignements sur votre enfant.

J'autorise / nous autorisons le personnel désigné de la garderie _____ et l'école à échanger des renseignements sur mon / notre enfant :

_____ né / née le _____
Nom de l'enfant (jour-mois-année)

_____ Signature
Nom du parent/tuteur/tutrice

_____ Date
Témoïn

L'article 32 b) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* stipule que « Une institution ne doit pas divulguer les renseignements personnels dont elle a la garde ou le contrôle, sauf si la personne concernée par ces renseignements les a identifiés spécifiquement et a consenti à leur divulgation. »

c. c. École
Parent/tuteur/tutrice